

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### « GAUSSIN S.A. »

Société Anonyme au capital de 19 438 458 Euros  
Siège social : HERICOURT (70400)  
11, Rue du 47ème Régiment d'Artillerie  
676 250 038 R.C.S. VESOUL

Le conseil d'administration, suite à la publication au BALO du 23 septembre 2015 de l'avis de réunion valant avis de convocation pour l'assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 octobre 2015 à 11 heures, a constaté un certain nombre d'erreurs dans l'ordre du jour et dans les résolutions présentées. Par conséquent, le conseil d'administration a décidé de supprimer les résolutions 22 à 33 incluse. Compte tenu de ces suppressions, le plafond relatif aux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées figurant à la résolution n° 38 est ramené de 20 000 000 d'euros à 18 000 000 d'euros. En outre, du fait de la suppression des résolutions 22 à 33 incluse, les résolutions suivantes sont renumérotées et les renvois figurant dans l'ensemble des résolutions restantes sont mis à jour. Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de modifier les résolutions n° 17, 21 et 37 (ancienne numérotation) en ajoutant, après les mots "toute entité contrôlée, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce" les mots suivants "et tout fonds géré" et de modifier les résolutions n° 34, 35, 36 et 37 (ancienne numérotation) en fixant le nombre d'actions maximum à émettre au titre de ces délégations à 6 000 000 au lieu de 3 000 000 et le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à 6 000 000 d'euros au lieu de 3 000 000 d'euros. En conséquence des modifications ci-avant, le nombre de résolutions présentées à l'assemblée est ramené de 42 à 30 et l'ordre du jour est modifié comme suit :

#### 1) ORDRE DU JOUR

- rapports du Conseil d'administration ;
- rapports des commissaires aux comptes ;

#### Résolutions à caractère ordinaire

- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- quitus aux administrateurs ;
- renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ;
- fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- autorisation d'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

#### Résolutions à caractère extraordinaire

- autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- délégations de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce ;
- délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance ;
- délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de ZPMC (Shanghai Zhenhua Heavy Industries Company Limited) ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de toute entité contrôlée ou tout fonds géré par ZPMC (Shanghai Zhenhua Heavy Industries Company Limited) ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de Bpifrance Financement ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de toute entité contrôlée ou tout fonds géré par Bpifrance Financement ;

- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de VATEL CAPITAL ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de six millions (6 000 000) d'actions ;
- suppression du droit préférentiel de souscription en, relation avec la délégation qui précède au profit de toute entité contrôlée ou tout fonds géré par VATEL CAPITAL ;
- délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce ;
- délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10 % du capital social, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; conditions et modalités du plan d'actions gratuites ;
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- mise en conformité de l'article 14 des statuts relatif aux modalités d'inscription des actionnaires pour participer aux assemblées générales ;
- pouvoirs en vue des formalités.

**1504640**